

RGPD : « Le 25 mai 2018 est passé. Est-ce qu'il est trop tard ? »

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI EXPERT JUDICIAIRE vous informe		RGPD : « Le 25 mai 2018 est passé. Est-ce qu'il est trop tard ? »			

La présidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin l'avait clairement indiqué : Le 25 mai 2018 ne sera pas une date couperet pour les sanctions » Une position rassurante de la CNIL qui avait indiqué qu'elle contrôlerait d'abord la mise en mouvement de l'entreprise plutôt que la complète conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD). En tout cas durant les premiers mois.

La présidente de la CNIL avait reconnu que toutes les entreprises n'étaient pas prêtes le 25 mai mais avait rassuré en indiquant qu'il ne fallait pas voir le 25 mai comme une date couperet, synonyme d'une intervention massive de la CNIL. Le fait qu'un bon nombre d'entreprises ne soient pas 100 % conformes n'est pas très grave.

L'important pour la CNIL est que les entreprises, administrations et associations actent le changement d'état d'esprit et lancent un plan pour décliner les nouvelles obligations dans leurs différents processus. Ils doivent comprendre que l'enjeu de la protection des données personnelles a changé de positionnement, ce n'est plus seulement une affaire de la direction juridique mais une problématique qui traverse toute l'entreprise.

N'hésitez pas à nous contacter pour programmer les premières démarches qui répondront aux premières attentes de la CNIL et protégeront votre organisme d'un contrôle accablant.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD
?

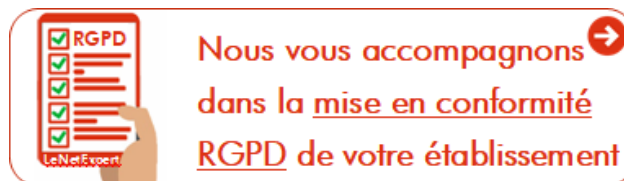
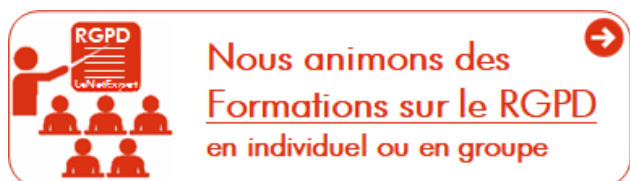
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *RGPD : « Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions », assure la CNIL – Les Echos*